

# Conseil National des Administrateurs judiciaires et des Mandataires judiciaires

16<sup>ème</sup> congrès - La Colle sur Loup, 18 juin 2015

*Xavier Huertas et Marc André, respectivement Président et Vice-Président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) accueillent Christiane Taubira ce jeudi 18 mai 2015, il aura fallu attendre le 16ème congrès du CNAJMJ, qui se déroulait non loin de Saint Paul de Vence dans les alpes maritimes, pour qu'un Garde des Sceaux honore de sa présence ce rendez-vous annuel incontournable pour la profession de mandataires judiciaires.*

*Le Président Xavier Huertas a ouvert les débats en évoquant la réforme du statut des professionnels des procédures collectives et a conclu son remarquable propos par une vision prospective du statut des mandataires de justice dans le cadre de la Justice du 21<sup>ème</sup> siècle (J21) : « professionnels parfaitement indépendants, les administrateurs et mandataires judiciaires ne sont liés ni aux débiteurs, ni aux créanciers, ni aux repreneurs, ils ne réfèrent qu'à l'autorité judiciaire » a-t-il déclaré.*

*Pas question de « gagner des parts de marché sur le marché de la défaillance » a-t-il ajouté car nous nous employons seulement à défendre l'intérêt général.*

*Quant à Christiane Taubira, elle a, avec le talent oratoire dont elle a le secret, rassuré l'auditoire sur sa bonne connaissance des réalités du métier exercé par les mandataires et administrateurs judiciaires ainsi que sur le travail parlementaire auquel elle s'était livrée afin d'obtenir des avancées significatives sur les principales inquiétudes des praticiens des procédures collectives (fusion mandataires et administrateurs judiciaires avec huissiers de justice et commissaires priseurs judiciaires, conditions d'accès à la profession de mandataires et d'administrateurs judiciaires, désignation des huissiers de justice en qualité de liquidateurs judiciaires...). Pour conclure, elle a félicité Xavier Huertas et sa profession pour les combats menés, avec compétence et modernité, au service du bien commun.*

Jean-René Tancrede

## Se battre dans l'adversité au service du bien commun

par Xavier Huertas

C<sup>(...)</sup>es assises du CNAJMJ constituent un moment très fort pour tous les professionnels, qui ont pris l'habitude chaque année en juin de se réunir, - d'abord pour se former au droit des entreprises en difficulté, - mais aussi pour échanger sur tous les sujets qui intéressent nos professions et nos pratiques et c'est peu dire qu'ils sont nombreux en ce mois de juin 2015.

**Cette année a en effet été riche en événements et en émotions.**

Nos professions – comme d'autres professions réglementées – ont été l'objet d'attaques aussi violentes qu'injustes.

- Nous avons été montrés du doigt comme des professionnels à réformer d'urgence sans que jamais les raisons justifiant une telle réforme ne nous soient clairement exprimées et sans que des reproches précis ne nous soient adressés.

- Nous avons ainsi découvert des projets de réforme bien ignorants de la réalité de nos métiers, qu'il s'agisse :

- de fusionner les mandataires judiciaires avec les huissiers et les commissaires-priseurs judiciaires,
- de permettre aux dits huissiers de se faire désigner comme liquidateurs sans égard pour les conflits d'intérêts auxquels ces professionnels seront exposés,



- de supprimer les conditions d'examen et de stage pour l'accès à la profession, au risque de ruiner les efforts entrepris de longue date pour améliorer la qualité du recrutement des mandataires de justice.

Je reviendrai dans un instant sur ces projets très déstabilisants pour nos professions car malheureusement le spectre de ces réformes contestables n'est pas définitivement conjuré. Le travail parlementaire se poursuit et nous ne savons pas sur quoi il débouchera.

**Ce qui est certain c'est que tout au long de cette période difficile, le CNAJMJ a entendu faire face à l'adversité,**

- en défendant fermement les positions qui lui apparaissent dictées par l'intérêt commun des professionnels et des justiciables,
- mais en demeurant toujours force de proposition face à nos interlocuteurs, avec lesquels nous avons eu à cœur de discuter, d'échanger et de faire valoir nos arguments.

Ces échanges ont parfois été vifs, sans doute comme ils ne l'avaient jamais été auparavant. Nous avons dû, pour la première fois de notre histoire, nous mettre en grève, manifester dans la rue et même demander audience auprès des plus hautes autorités de l'Etat, qu'il s'agisse du président de la République ou du premier ministre.

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Néanmoins, tout au long de ces discussions parfois très rudes, un soutien a toujours été présent: celui de notre autorité de tutelle qu'est la Chancellerie.

Ce soutien a été particulièrement précieux et indispensable.

Pour nous, il signifie que ceux qui connaissent nos missions, nos métiers, les conditions dans lesquelles nous les exerçons, demeurent attachés au modèle du mandat de justice que nous entendons préserver.

**Ce soutien de la Chancellerie se trouve aujourd'hui exprimé de la manière la plus officielle par la présence à nos côtés de Madame la Garde des sceaux.**

*Madame, votre présence ce matin est un grand honneur, elle nous touche profondément et nous rassure.*

C'est la première fois dans l'histoire de la profession qu'un Ministre de la justice nous honore de sa présence à l'occasion de nos assises professionnelles.

Il s'agit d'un geste très fort, dont nous mesurons la portée et pour lequel je tiens à vous exprimer mes plus chaleureux remerciements.

**Votre présence, Madame la Garde des sceaux, m'offre l'occasion en premier lieu d'évoquer avec vous cette réforme de notre statut, qui se joue en ce moment même au parlement, réforme à laquelle nous ne sommes pas opposés par principe mais qui ne peut être acceptée que si elle préserve ce qui constitue l'essence de nos métiers, à savoir l'indépendance.**

Dans un deuxième temps, je voudrais brosser le panorama de nos actions au cours de l'année écoulée.

Enfin, le troisième temps de cette intervention me conduira, à l'occasion de la fin de mon mandat et en prévision du projet de loi sur la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, à me livrer à un exercice de prospective en réfléchissant à ce à quoi devrait ressembler le mandataire de justice du XXI<sup>ème</sup> siècle.

1<sup>o</sup>) Le bilan de la réforme

2<sup>o</sup>) Le bilan des actions du CNAJMJ

3<sup>o</sup>) Les évolutions souhaitables: le mandataire de justice du XXI<sup>ème</sup> siècle

## 1. LE BILAN DE LA RÉFORME

Quel bilan faire de la réforme du mandat de justice ?

À l'heure où ont repris les débats parlementaires sur la loi « Macron », je tiens à vous faire part Madame la Garde des sceaux, de différentes réflexions que m'inspirent tant cette réforme que la méthode suivie pour la conduire.

Même si je sais que votre loyauté et la solidarité gouvernementale à laquelle vous êtes très attachée, vous interdisent d'opiner, je pense que vous pourrez entendre certaines des réserves que je vais ici exprimer.

S'agissant de la méthode, il est difficile d'être séduit.

La réforme de notre statut a été menée sans la moindre concertation.

Non seulement, nous n'y avons pas été associés mais nous avons eu le sentiment que le Ministère de la Justice ne l'a pas plus été.

Cette réforme a donné le sentiment d'être pilotée depuis Bercy par des interlocuteurs ignorant tout de la réalité de nos métiers.

Il est tout à fait désolant que nos interlocuteurs habituels de la Chancellerie, qui connaissent nos professions et savent quel chemin elles ont

parcouru au fil des réformes, n'aient pas été invités à faire part de leur expérience et de leur connaissance du mandat de justice, pour en faire apparaître les mérites mais aussi pour signaler certaines marges d'amélioration.

Ainsi, cette réforme a été conduite dans l'ignorance des vertus du mandat de justice à la française et des conditions dans lesquelles il s'est forgé.

Nos métiers ont, à tort, été ravalés à des prestations fournies sur un marché ayant pour seul horizon la liberté de la concurrence.

Cette façon de réformer est pour nous un premier motif d'incompréhension.

Dans notre Etat de droit républicain, la concertation et l'application du contradictoire, principe fondamental du droit, auquel, nous juristes sommes si attachés, doivent être respectés.

Les professions doivent être écoutées et même si possible entendues car, pour les réformer, il faut les comprendre et il faut s'en faire comprendre.

Or, nous n'avons pas compris cette réforme.

Nous n'avons pas compris les motifs qui la fondent, et qui seraient tirés du souci de restaurer la croissance.

Ce motif nous est toujours apparu absolument incompréhensible.

Nos missions d'auxiliaires de justice sont certainement stratégiques pour les entreprises en difficulté, pour leurs salariés, leurs créanciers et leurs partenaires, mais leur impact immédiat sur la croissance apparaît difficilement perceptible, à supposer même qu'il puisse exister.

**L'invocation de la croissance comme justification de la réforme est tout à la fois inexact et dangereux. C'est une justification inexacte car nous n'intervenons pas sur un marché qu'il y aurait lieu de développer.**

Personne n'a jamais été en mesure de nous expliquer en quoi le fait de retirer aux mandataires de justice certaines missions pour les confier à des huissiers ou encore le fait de déréglementer pour permettre demain à des grands cabinets du chiffre ou du droit de traiter les mandats importants pourra avoir un impact sur la croissance.

Sauf à ce qu'il s'agisse de la croissance du chiffre d'affaires des huissiers ou des banques d'affaires..., mais je ne pense pas que ce soit cette croissance là que vise « la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».

Il n'y a pas de marché à proprement parler qu'il s'agirait de faire croître.

La seule question qui se pose est de savoir si les AJMJ correspondent au modèle devant traiter les difficultés des entreprises ou bien si leurs mandats seraient confiés à des professions qui présentent l'immense inconvénient d'être exposées à un risque de conflit d'intérêts particulièrement préoccupant dans un métier comme le nôtre et ne disposant pas des compétences techniques et humaines spécifiques indispensables.

Cette invocation de la croissance est aussi une justification dangereuse car elle laisse accroire que le mandat de justice doit être gouverné par une logique de marché.

Nous devons nous opposer avec la plus grande fermeté à une telle conception.

Là réside le vice congénital de cette réforme.

**Au nom de la croissance**, pourtant parfaitement hors sujet s'agissant de mandataires de justice, qui n'évoluent pas sur un marché mais sont des auxiliaires du service public de la justice, nos professions sont sommées de se réformer.

**Au nom de la croissance**, on nous demande de renoncer à un statut façonné réforme après réforme par le législateur et par le Ministère de la justice, notre ministère de tutelle, statut qui offre à l'exercice de nos missions un cadre parfaitement adapté dont nul n'a pu nous faire entrevoir les défauts.

*Voilà pourquoi je vous redis, Madame la Garde des Sceaux, avec le plus grand respect mais aussi la plus grande conviction, que nos professions sont parfaitement disposées à réfléchir à une évolution de leur statut mais au nom de l'efficacité et de la qualité du service rendu au justiciable et non pour des préoccupations mercantiles.*

## 2. LE BILAN DES ACTIONS DU CNAJMJ

Le bilan de nos actions au cours de l'année écoulée doit nous conduire à ne pas redouter la réforme même si elle nous inquiète.

Nous sommes une profession qui, en dépit de la conjoncture difficile de l'année écoulée, a continué à renforcer la qualité des prestations au bénéfice des entreprises en difficulté.

Aucun observateur sérieux ne peut contester les progrès considérables que nous avons réalisés et qui se traduisent par une amélioration très perceptible de la qualité de nos prestations et du service que nous rendons.



*Elic Patrigeon, Christiane Taubira, Adolphe Colrat, Xavier Huertas et Alain Chateauneuf*

Photo © Jean-René Tantrède - Téléphone : 01.42.40.36.35